

TABLEAU D'OCCUPATION
SALLE DES PERMANENCES ANNEE 2020
 (2 bureaux)

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Mission Locale Rurale		De 9h à 12h (bureau n°2)			
F. N. A. T. H.					Le 1er du mois de 12h30-18h00 (bureau n°2)
Médecine du Travail	1 fois /mois ponctuellement Toute la journée (bureaux n°2 et 3)				
Sages-Femmes			1 ^{er} Mercredi du Mois 13h30 a 18h		
Conseil General Assistante sociale PMI		Sur rendez vous de 9h 12h		Sur rendez vous de 9h 12h Jeudi 14h à 16h	
POUCE TRAVAIL				2 ^{ème} et 3 ^{ème} du mois 9h-12h	
CARSAT				1 ^{er} et 3 ^{ème} 9h - 12h	
Conseil départemental					1 ^{er} et 3 ^{ème} de chaque mois 9h30 – 11h30
ADPAD		3 ^{ème} mardi de 9h à 12h			